

dans les phrases qui expriment une pensée générale. • PLUS ON, PLUS UNE CHOSE : *Ut quisque est vir optimus, ita difficillime esse alios improbos suspicatur* (plus on est homme de bien, plus on soupçonne difficilement les autres de ne l'être pas).

REM. Nous avons vu, § 259, que le même gallicisme se rend aussi par *quo.... eo* avec le comparatif. Le comparatif convient quand le sujet est déterminé (*quo doctior Titus, eo modestior est*), le superlatif quand le sujet est indéterminé (*ut quisque doctissimus, ita modestissimus est*). Au reste, PLUS ON peut également se traduire par *quo quis* avec le comparatif : *quo quis doctior, eo modestior est*.

### DES NOMS DE NOMBRE.

Nous avons donné, §§ 140-144, les principales règles des noms de nombre. Il suffira d'ajouter ici quelques observations.

§ 272. Mille. Millia.

1. Nous avons dit, § 140, Rem. 5, que *mille*, comme substantif, répond au français UN MILLIER. En ce sens, le verbe dont il est le sujet peut se mettre au singulier : *Hoc in fundo mille hominum facile versabatur valentium*, Cic. (il se trouvait bien sur ce terrain un millier d'hommes robustes). Du reste, *mille* est beaucoup plus souvent employé comme adjectif : *mille homines*; et, même en le prenant substantivement, on le construira toujours bien avec le pluriel en qualité de nom collectif : *ut mille hominum descenderent*, Cic. *Rép.* VI, 2, 8.

2. Quant à *millia*, il est toujours substantif, et par conséquent il faut dire *duo millia, duobus millibus, centum millia, centum millibus*, ou encore *bina millia, centena millia*.

Si *millia* n'est pas suivi d'un autre nombre, on met au génitif le nom des objets comptés : *duo millia peditum*<sup>1</sup>; Mais s'il est suivi d'un nombre plus petit, l'accord se fait avec ce dernier : *duo millia et trecenti pedites*.

3. Les poètes expriment aussi DEUX MILLE, TROIS MILLE par *bis mille, ter mille*, etc., en considérant toujours *mille* comme un adjectif indéclinable.

4. Les règles des nombres distributifs ont été exposées § 143.

1. L'exemple de Virgile, *Tot millia gentes arma ferunt italæ*, doit s'expliquer par l'apposition (*tot millia, quæ sunt gentes italæ*). Il en est de même de quelques passages de César, *B. C.* II, 48; III, 4, etc.

§ 273. Nombres employés dans un sens indéterminé.

En latin comme en français, on emploie quelquefois un nombre déterminé pour un nombre indéterminé : *Te tribus verbis volo* (sc. *alloqui*), Plaut. — *Sexcenta licet ejusmodi proferri*, Cic. — *Plus millies audivi*, Tér. En français nous dirions, Je veux te dire deux mots. — On citerait des milliers d'exemples de cette espèce. — J'ai entendu cela plus de mille fois.

§ 274. Nombres cardinaux en français, ordinaux en latin.

Nous disons en français Louis quatorze; il faut tourner en latin, Louis le quatorzième, *Ludovicus quartus decimus*.

Nous disons L'an dix-huit cent quarante et un; il faut dire en latin, par les nombres ordinaux, *Annus millesimus octingentesimus quadragesimus primus*. L'an deux mille, *Annus bis millesimus*.

Il en est de même des jours et des heures : Le quatre janvier, *Dies quartus mensis januarii*. Il est six heures, *Sexta hora est*. Quelle heure est-il? *Quota hora est?* (Sur le sens de *quotus*, voyez § 141.)

### DES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

§ 275.

Hic. Ille.

D'après ce qui a été dit § 29, ces démonstratifs ne s'emploient pas indistinctement. *Hic* désigne les objets rapprochés de celui qui parle, soit par le lieu, soit par le temps, soit par la pensée. *Ille* est opposé à *hic* et désigne les objets éloignés.

Quelquefois *hic* et *ille* ne servent qu'à déterminer davantage les mots qu'ils accompagnent : *Catulus non antiquo illo more, sed hoc nostro fuit eruditus*, Cic. (Catulus était savant, non à la manière des anciens, mais à la nôtre).

Souvent ils répondent au français CELUI-CI... CELUI-LA; L'UN... L'AUTRE; LE PREMIER... LE SECOND; l'usage le plus général est alors de représenter le premier substantif par *ille*, le dernier par *hic* : *Ignavia corpus hebetat, labor firmat; illa maturam senectutem, hic longam adolescentiam reddit*, Cels. (la paresse affaiblit le corps, le travail le fortifie; celle-là avance la vieillesse, celui-ci prolonge la jeunesse).

§ 276.

Iste comparé à Hic et à Ille.

Dans son acception primitive, *iste* signifie « celui qui est près

de vous, » comme *hic* signifie « celui qui est près de moi, » et *ille* « celui qui en est loin. »

En parlant aux juges, l'avocat désignera donc son client par *hic* (celui pour lequel je parle), son adversaire par *iste* (celui qui est devant vous), et toutes les autres personnes par *illi*.

De l'idée d'adversaire, on passe facilement à celle du mépris ; de là vient qu'*iste* est souvent pris en mauvaise part : *Ubi sunt isti, qui iracundiam utilem dicunt?* Cic. (où sont ces gens qui disent que la colère est utile?)

Mais il peut aussi, comme exprimant un simple rapport à la seconde personne, être pris en bonne part : *Homines sapientes et ista auctoritate præditi, quâ vos estis*, Cic. (des hommes sages, et d'une autorité aussi grande que la vôtre).

## § 277.

Ipsè.

1. Le nominatif *ipse* se joint élégamment aux cas indirects des pronoms personnels (*mihi ipse, me ipse, etc.*), lorsqu'on veut attirer l'attention sur le sujet du verbe et le présenter comme agissant : *Non egeo medicinâ; me ipse consolor*, Cic. (je n'ai pas besoin de consolations étrangères ; je me console moi-même), c'est-à-dire je suis moi-même mon consolateur. — *Avarus sibi ipse nocet* (l'avare se nuit à lui-même) ; c'est lui-même qui est l'auteur de son mal.

2. Mais si l'on veut montrer le sujet comme recevant l'action, *ipse* pourra s'accorder avec le pronom : *Pompeium omnibus, Lentulum mihi ipsi antepono*, Cic. (je préfère Pompée à tous les hommes, Lentulus à moi-même).

REM. On dira pareillement, *Multi sunt qui alios, nemo qui se ipsum oderit*, où *se ipsum* est opposé à *alios*, comme *mihi ipsi* l'est à *omnibus*. Mais si l'opposition disparaît, *ipse* sera préférable : *Nemo est qui ipse se oderit*, Cic. (il n'est personne qui se hâisse soi-même).

## § 278.

Is, ea, id.

Ce démonstratif est celui qui répond le plus directement au français IL, ELLE, LE, LA, et par conséquent sert le plus souvent de pronom de la troisième personne : *Servus meus aufugit; is est in tua provincia*, Cic. (mon esclave s'est enfui ; il est dans votre province).

§ 279. Is... qui, is sum qui, avec le subjonctif.

*Is* produit quelquefois l'effet de notre article indéfini UN suivi

de QUI relatif, comme dans cette phrase : « Vous avez un consul qui ne craindra pas d'exécuter vos décrets, » *Habetis eum consulem, qui vestris decretis parere non dubitet*, Cic. Les mots *eum consulem qui...* signifient un consul tel, que... ; voilà pourquoi le second verbe est au subjonctif.

En ce sens, *is, ea, id*, suivi de *qui* ou de *ut*, rend fort bien les gallicismes ÊTRE HOMME A, ÊTRE CAPABLE DE : *Non te puto eum esse, qui Jovi fulmen fabricatos esse Cyclopas in Ætna putes*, Cic. (je ne vous crois pas homme à penser, capable de penser que les Cyclopes aient fabriqué la foudre pour Jupiter dans les cavernes de l'Etna = je ne vous crois pas tel, que vous puissiez penser). — *Non is sum, ut mea me maxime delectent*, Cic. (je ne suis pas homme à me complaire exclusivement dans mes propres idées = tel, que je me complaise...).

## § 280.

Is sum qui, avec l'indicatif.

Lorsque TEL QUE signifie celui que, le même que, ce que, il peut également se rendre par *is... qui* ; mais alors on met le second verbe à l'indicatif : « Je suis tel maintenant que je fus toujours (je suis le même, je suis ce que je fus toujours), » *Is nunc ego sum, qui semper fui*. — « Je suis tel envers lui, que vous voulez que je sois (je suis celui, je suis ce que vous voulez que je sois), » *Ego is in illum sum, quem tu me esse vis*, Cic.

NOTA. TEL QUE se rend aussi par *talis... qualis* ; cf. § 236.

## § 281.

Idem, eadem, idem.

1. Le QUE français après LE MÊME, LA MÊME, se rend par *qui, quæ, quod* : « La règle de l'utile est la même que celle de l'honnête, » *Eadem utilitatis, quæ honestatis est regula*, Cic. — « Les esclaves avaient les mêmes mœurs que le maître, » *Servi iisdem moribus erant, quibus dominus (sc. erat.)*<sup>1</sup>.

2. On peut remplacer *qui* par *et, ac* ou *atque* : *Virtus eadem in homine ac Deo est*, Cic. (la vertu est de la même nature dans l'homme que dans Dieu = dans l'homme et dans Dieu).

## § 282.

Ea demum amicitia est.

*Hic, ille, iste, is, idem*, employés comme sujet au nominatif ou à l'accusatif, s'accordent toujours en genre et en nombre avec le substantif qui leur sert d'attribut. En français, ces mots se rendent par CE, CE QUI, CE QUE, CE A QUOI, VOILA :

<sup>1</sup> Sur l'emploi de l'ablatif pour exprimer une qualité, cf. § 334.

*Idem velle atque idem nolle, ea demum firma amicitia est,* Sall. (vouloir les mêmes biens, repousser les mêmes maux, voilà ce qui fait la solide amitié).

*Animi est ista mollities, inopiam paulisper ferre non posse,* Cés. (c'est une faiblesse d'âme, de ne pouvoir supporter un instant les privations).

*Euphrates philosophus affirmat esse hanc philosophiæ partem, agere negotium publicum,* Plin. Ep. I, 40 (le philosophe Euphratès affirme que c'est une partie de la philosophie, que de consacrer ses soins aux affaires publiques).

*Puto esse hanc necessitudinem, cui nullâ vi resisti potest,* Cic. de Inv. II, 57 (j'appelle nécessité ce à quoi nulle force ne peut mettre obstacle).

*Quæ pertinacia quibusdam, eadem aliis constantia videri potest,* Cic. (ce qui est de l'opiniâtreté pour quelques-uns, peut être de la constance pour d'autres).

§ 283. Celui, celle, non rendus en latin.

CELUI, CELLE, etc., suivis de la préposition DE, ne se rendent jamais en latin. On sous-entend le nom que ces mots représentent, toutes les fois qu'il n'en résulte pas d'obscurité : *Animi lineamenta sunt pulchriora quam corporis,* Cic. (les traits de l'âme sont plus beaux que ceux du corps), *quam lineamenta corporis*<sup>1</sup>.

On le répète si la clarté l'exige : *Nulla est celeritas, quæ possit cum animi celeritate contendere,* Cic. (il n'y a pas de vitesse qui puisse lutter avec celle de la pensée).

### DE L'ADJECTIF INTERROGATIF.

§ 284. Quis, qui? Quid, quod?

1. Nous avons remarqué, § 33, que le neutre *quid* est toujours substantif, et *quod* toujours adjectif :

*Quid faciet is homo in tenebris, qui nihil timet nisi testem et judicem?* Cic. (que fera dans les ténèbres l'homme qui ne craint rien, si ce n'est un témoin et un juge?)

*Quod genus belli esse potest, in quo Pompeium non exercuerit fortuna reipublicæ?* Cic. (quel genre de guerre peut-il y avoir, dans lequel la fortune de la république n'ait exercé les talents de Pompée?)

1. Voyez deux exemples pareils, § 248, R. 1, et § 281.

2. Le masculin a aussi deux formes, *quis* et *qui*, dont l'exemple suivant fera sentir la différence : *Quis est herus tuus?* (quel est ton maître? = comment se nomme-t-il?) — *Qui est herus tuus?* (quel homme, quelle espèce d'homme est ton maître?)

*Quis* interroge donc sur le nom, *Qui* sur la qualité :

*Quis sim*<sup>1</sup>, *ex eo quem ad te misi, cognosces,* Sall. (celui que je t'envoie t'apprendra qui je suis = quel est mon nom).

*Tu te collige, et qui sis considera,* Cic. (rentrez en vous-même, et considérez qui vous êtes = quel homme vous êtes).

L'un et l'autre peuvent se joindre à des substantifs : *Quis eques romanus, quis adolescens nobilis in clivo Capitolino non fuit?* Cic. Phil. II, 7 (quel chevalier romain, quel jeune homme noble ne se trouva pas sur la montée du Capitole? = nommez-moi celui qui ne s'y trouva pas).

O *qui pennarum, corve, tuarum est nitor!* Ph. (quel est, ô corbeau, l'éclat de ton plumage! = combien grand est cet éclat!<sup>2</sup>) Dans le sens admiratif, on se sert toujours de *qui*.

§ 285. Uter, utra, utrum.

1. On emploie *uter* au lieu de *quis*, lorsqu'il ne s'agit que de deux personnes ou de deux choses : *Uter nostrum popularis est? tune, an ego?* Cic. (lequel de nous deux est ami du peuple? est-ce vous, ou moi?) cf. § 468.

2. D'après ce principe, *uter* se joint au comparatif, *quis* au superlatif : *Quæritur, ex duobus uter dignior sit, ex pluribus quis dignissimus,* Quintil. (entre deux personnes, on demande quelle est la plus digne des deux; entre plusieurs, quelle est la plus digne de toutes).

3. L'AUTRE APRÈS LEQUEL DES DEUX se rend par *uter*, qui se trouve ainsi employé, dans la même proposition, à deux cas différents : *Quærerere debetis, uter utri insidias fecerit,* Cic. (vous devez rechercher lequel des deux a dressé des embûches à l'autre).

4. *Uter* signifie quelquefois CELUI DES DEUX QUI, et alors il est relatif, comme *qui, quæ, quod* : *Vobis bellum et pacem portamus; utrum placeat, sumite,* T. Liv. (nous vous apportons la paix et la guerre; prenez celle des deux qu'il vous plaira); *sumite id, utrum sumere vobis placeat.*

1. Sur l'emploi du subjonctif dans les interrogations indirectes, cf. § 472.

2. La différence est la même entre *ecquis* et *ecqui*, qu'entre *quis* et *qui*; cf. § 466.

## DE QUELQUES ADJECTIFS DÉTERMINATIFS (§ 31).

## § 286.

Alius, alia, aliud.

1. Le QUE français après AUTRE s'exprime par *ac*, *atque* ou *et* : *Alia sunt legati partes*, *atque imperatoris*, Cés. (le rôle d'un lieutenant *et* celui d'un général sont différents = le rôle d'un lieutenant est *autre que* celui d'un général).

*Lux longe alia est solis et lychnorum*, Cic. (la lumière du soleil est tout *autre que* celle des flambeaux).

*Non alius essem*, *atque nunc sum*, Cic. (je ne serais pas *autre que* je suis maintenant).

2. *Non aliud*, *nihil aliud*, *quid aliud?* se construisent avec *quam* ou *nisi* : *Non aliud Eumeni defuit*, *quam generosa stirps*, C. N. (il ne manqua rien *autre chose* à Eumène *qu'une* bonne naissance). — *Discere nihil aliud est*, *nisi recordari*, Cic. (apprendre n'est *autre chose que* se souvenir)<sup>1</sup>.

## § 207.

Alius répété.

1. Souvent *alius* est répété dans deux ou plusieurs propositions :

*Divitias alii præponunt*, *alii potentiam*, *alii honores* (les uns préfèrent les richesses, les autres le pouvoir, d'autres les honneurs).

*Alia sentit*, *alia loquitur*, Cic. (il pense *une chose*, il en dit *une autre* = il parle *autrement qu'il* ne pense).

*Aliud est maledicere*, *aliud accusare*, Cic. (*autre chose* est de médire, *autre chose* d'accuser).

D'après ce dernier exemple, le proverbe français « Promettre et tenir sont deux, » ou « Promettre est *un* et tenir est *un autre*, » se rendra ainsi : *Aliud est polliceri*, *aliud præstare*.

2. Une même proposition peut renfermer deux cas d'*alius*, opposés l'un à l'autre : *Alius alio more vivebat* (l'un vivait d'une manière, l'autre d'une autre = chacun vivait à sa manière).

*Aliud aliis videtur optimum*, Cic. (une chose paraît la meilleure à *ceux-ci*, une autre chose à *ceux-là* = chacun se fait de la perfection une idée différente).

1. En général, *quam* ne s'emploie bien que lorsque *alius* est accompagné d'une négation ou d'une interrogation. C'est seulement après le siècle d'Auguste qu'on le trouve à la suite de propositions affirmatives.

*Alii alios juvare debemus* (nous devons nous aider *les uns les autres* = nous aider *mutuellement* = nous *entr'aider*).

3. Tout ce que nous avons dit d'*alius* s'applique aux adverbes qui en dérivent : *Aliter cum tyranno*, *aliter cum amico vivitur*, Cic. (on vit *autrement* avec un tyran *qu'avec* un ami). — *Alii alio dilapsi sunt*, (ils se dispersèrent l'un d'un côté, l'autre d'un autre = chacun de son côté).

## § 288.

Alter, altera, alterum.

L'UN, L'AUTRE, quand il ne s'agit que de deux, s'expriment par *alter* répété : *Alterā manu fert lapidem*, *panem ostentat alterā*, Plaut. (*d'une* main il tient une pierre, *de l'autre* il montre du pain).

*Noxii ambo alter in alterum causam conferunt*, T. Liv. (coupables tous deux, ils rejettent l'accusation l'un sur l'autre).

Au lieu d'*alter* répété, on trouve aussi *unus... alter* : *Hercules duas cernebat vias*, *unam voluptatis*, *alteram virtutis*, Cic. (Hercule voyait deux chemins; *l'un* était celui de la volupté, *l'autre* celui de la vertu).

## § 289.

Uterque. Neuter. Alteruter.

1. L'UN ET L'AUTRE, CHACUN DES DEUX, TOUS DEUX, se rendent par *uterque* : *Uterque virtute regnum adeptus est*, C. N. (*l'un et l'autre* parvinrent à la royauté par leur mérite). Le singulier suffit, comme on voit, pour désigner deux personnes ou deux choses.

On emploie le pluriel lorsqu'il s'agit de deux partis, de deux peuples, de deux classes d'individus : *Utrique victoriam crudeliter exercebant*, Sall. (les deux partis [celui du peuple et celui des grands] usaient cruellement de la victoire).

On l'emploie même pour désigner deux objets qui vont ensemble, qui forment un couple, une paire : *Binos habebam scyphos; jubeo promi utrosque*, Cic. (j'avais deux coupes; je les fais apporter *l'une et l'autre*); *binos*, au lieu de *duo*, indique que ces deux vases formaient une paire et ne se séparaient pas.

2. *Uterque* et *alter* peuvent se correspondre dans la même proposition : *Utrique alteris freti*, Sall. (les deux peuples, soutenus *l'un par l'autre* = chacun des deux s'appuyant sur l'autre).

§ 290. 1. *Neuter* (ni l'un ni l'autre, aucun des deux) a également *alter* pour corrélatif : *Quum æquali curā linguam utram-*

que *tueri cæperimus*, neutra alteri officiet, Quintil. I, 1 (lorsque nous ferons marcher de pair la culture des deux langues, elles ne se nuiront pas l'une à l'autre).

2. *Alteruter* (l'un ou l'autre, l'un des deux) : *Necesse est alterutrum vincere*, Cic. (il faut nécessairement que l'un ou l'autre soit vainqueur).

Il peut, comme *uterque* et *neuter*, s'opposer à *alter* : *Ne alteruter alterum præoccuparet*, C. N. (de peur que l'un des deux ne prévint l'autre).

REM. Lorsqu'on parle d'objets qui sont toujours au nombre de deux et ne peuvent pas dépasser ce nombre, *alter* suffit pour signifier L'UN DES DEUX : *Alter consulum triumphavit*, T. Liv. (l'un des deux consuls reçut les honneurs du triomphe). *Alteram manuum* (l'une des deux mains). *Altero oculo carere*, Plin. (être privé d'un œil).

§ 291. Quis (*indéfini*). Aliquis.

Ainsi que nous l'avons annoncé, § 34, II, on emploie *quis* au lieu d'*aliquis* après les conjonctions *si*, *nisi*, *ne*, *quum*, après le relatif *qui*, *quæ*, *quod*, et après les adverbes conjonctifs *quo*, *quanto*, *ubi*, *unde*, *quomodo*, etc.

Si quis<sup>1</sup> *rex*, si quæ *civitas exterarum gentium*, si quæ *natio fecisset aliquid in civem romanum ejusmodi, nonne publice vindicaremus?* Cic. (si un roi, si une cité étrangère, si quelque nation avait commis un pareil attentat contre un citoyen romain, la république n'en tirerait-elle pas vengeance?)

*In Gallia*, si quod *est admissum facinus, druides decernunt*, Cés. (en Gaule, si quelque crime a été commis, le jugement appartient aux druides).

Si quid *in te peccavi, ignosce*, Cic. (si j'ai eu quelque tort envers vous, pardonnez-le-moi).

1. L'édition d'Orelli porte *si qui rex*. *Quis* et *aliquis* ont un double nominatif, suivant qu'ils sont pris substantivement ou adjectivement, ou plutôt, suivant qu'ils désignent un objet en lui-même, ou avec quelque rapport à ses qualités :

	SINGULIER.			PLURIEL.		
Substantivement.	Quis,	quæ,	quid.	Qui,	quæ,	quæ.
Adjectivement.	quî,	quâ,	quôd,	quî,	quæ,	quâ.
Substantivement.	Aliquis,	—	aliquid.	} aliqui,	aliquæ,	aliquâ.
Adjectivement.	aliqui,	aliquâ,	aliquôd,			

L'usage apprendra à distinguer ces nuances, un peu délicates pour des commençants, et qui d'ailleurs ne sont pas très-rigoureusement observées, si ce n'est dans *quid* et *aliquid*, qui ne sont jamais que substantifs, et dans *quod* et *aliquod*, qui sont toujours adjectifs. *Quæ* est fort rare au pluriel neutre.

Num quis *irascitur pueris?* Sén. (se met-on en colère contre les enfants?)

REM. 1. On emploie cependant la forme composée *aliquis*, lorsqu'on veut attirer l'attention sur l'idée qu'elle exprime : *Ti-mebat omnia Pompeius*, ne aliquid *vos timeretis*, Cic. (Pompée craignait tout, afin que vous n'eussiez pas à craindre quelque chose = afin que vous-mêmes n'eussiez rien à craindre); *ne quid* ne marquerait pas assez fortement l'opposition.

2. *Si quando*, *nē quando*, *sicubi*, *nēcubi*, tiennent lieu de *si—*, *ne aliquando*, *si—*, *ne alicubi*, comme *si quis* de *si aliquis*, etc.

§ 292. Quisquis. Quicumque.

*Quisquis* et *quicumque* sont toujours relatifs, comme *qui*, *quæ*, *quod*, et signifient QUICONQUE, TOUT HOMME QUI..., et non pas seulement TOUT HOMME : *Quisquis hoc facit, recte facit* (quiconque fait cela, tout homme qui fait cela, fait bien); antécédent sous-entendu, *is*.

*Lentulus*, quidquid *habuit, illud totum habuit ex disciplina*, Cic. (tout ce que Lentulus eut de talent, il le dut aux leçons des maîtres); antécédent exprimé, *totum illud*.

*Non omnia quæcunque loquimur ad artem sunt revocanda*, Cic. (toutes les paroles que nous disons ne doivent pas être ramenées à des règles).

Lorsque le verbe auquel se rapporte *quicumque* est sous-entendu, l'analyse doit le rétablir : *Quæ sanari poterunt, quæcunque ratione sanabo*, Cic. (les maux qui pourront être guéris, je les guérirai à tout prix); *quæcunque potero ratione*<sup>1</sup>.

REM. Les relatifs français QUI et QUICONQUE, précédés d'une préposition comme dans cette phrase, « La vie est dure à quiconque est esclave de l'avarice, » n'en sont pas moins sujets du verbe qui les suit : à quiconque veut dire à celui, quel qu'il soit, qui; à tout homme qui. L'antécédent est donc sous-entendu; il peut aussi l'être en latin : *Miseranda est vita, qui se metui quam amari malunt*, C. N., X, 9 (la vie est malheureuse pour qui aime mieux, pour quiconque aime mieux être craint que

1. Ce n'est qu'après le siècle d'Auguste que l'on trouve *quicumque* employé en prose pour *quivis*, *quilibet*, *omnis*, comme dans cet exemple de Quintil., I, 10, 35 : *Numerorum notitia cuicumque erudito necessaria est* (la connaissance de l'arithmétique est nécessaire à tout homme instruit).

d'être aimé); *eis qui malunt*. Du reste, cette ellipse de l'antécédent est rare, lorsqu'il doit être, comme ici, à un autre cas que le relatif.

### DES PRONOMS PERSONNELS.

§ 293. Il ne faut pas confondre les génitifs *mei, tui, sui*, avec les adjectifs possessifs *meus, tuus, suus*. Ainsi *pars mea* signifie « ma part, la portion qui m'appartient, » et *pars mei* « une partie de moi-même, une des parties dont je suis composé. »

*Animus pars mei est*, Sén. (mon âme est une partie de moi-même).

*Pars tui melior immortalis est*, Sén. (la meilleure partie de toi-même est immortelle).

*Virtus pretium sui est*, Sén. (la vertu est la récompense d'elle-même = le prix de la vertu, c'est elle-même).

§ 294. *Nostri, vestri. Nostrum, vestrum.*

Nous avons remarqué, § 35 et § 146, 4, que les génitifs *nostri, vestri*, se prennent dans le sens collectif, *nostrum, vestrum*, dans le sens partitif.

SENS COLLECTIF. *Nostri melior pars animus est*, Sén. (l'âme est la meilleure partie de nous-mêmes). — *Memoriam nostri quam maxime longam efficere*, Sall. (laisser de nous le plus long souvenir). — *Habetis ducem memorem vestri, oblitum sui*, Cic. (vous avez un chef qui se souvient de vous, et qui s'oublie lui-même).

Dans ces exemples, *nostri* comprend la totalité des hommes, *vestri*, celle des sénateurs, sans acception des individus.

SENS PARTITIF. *Patria communis est omnium nostrum parens*, Cic. (la patrie est notre mère commune à tous. — *Nemo nostrum idem est in senectute, qui fuit juvenis*, Sén. (aucun de nous n'est le même dans la vieillesse qu'il fut étant jeune). — *Minus habeo virium, quam vestrum utervis*, Cic. (j'ai moins de forces qu'aucun de vous deux).

Dans ces exemples, on considère moins le tout que ses parties, l'ensemble que les individus. Par la même raison, il faudra dire, *Quis vestrum* et non *quis vestri*? de plus *unusquisque, uterque, aliquis, quisquam nostrum*, etc.

### PRONOM RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE.

§ 295. *Se, soi, soi-même.*

On n'exprime pas en latin le pronom *se*, 1° quand il appartient à un verbe pronominal, comme « il se tait, il se plaint, il se promène, il se hâte, » *Tacet, queritur, ambulat, festinat*; 2° quand il ne fait que donner au verbe le sens passif, § 68 : « Les histoires ne se liront plus, » *Jam non legentur annales*. — « Le brave ne s'émeut pas à la vue du danger, » *Vir fortis periculo non movetur*.

Dans toute autre circonstance, *se, soi*, se rendent par *sui, sibi, se* : « Tout être vivant fait en sorte de *se* conserver, » *Omne animal id agit, ut se conservet*, Cic. — « L'honnête homme n'ôtera rien à personne pour *se* l'approprier, » *Vir bonus nihil cuiquam, quod in se transferat, detrahet*, Cic. — « Tout le monde hait celui qui n'aime que *soi*, » *Omnes eum oderunt, qui se unum diligit*. — « L'empire le plus glorieux est celui qu'on exerce sur *soi-même*, » *Imperare sibi maximum imperium est*, Sén. Voyez d'autres exemples à l'article d'*ipse*, § 277.

§ 296. *Il, elle, lui, etc., employés dans le sens réfléchi.*

Les pronoms, *il, elle, le, la, lui, leur*, se rendent également par *sui, sibi, se*,

1° Lorsqu'ils sont dans la même proposition que le terme qu'ils représentent : « César appelle Labiénus auprès de *lui* (auprès de César), » *Cæsar Labienum ad se vocat*. — « La justice doit être pratiquée pour *elle-même* (pour la justice), » *Justitia propter sese colenda est*, Cic. — « La raison et la parole unissent les hommes entre *eux*, » *Ratio et oratio conciliant inter se homines*, Cic.

2° Lorsque, dans une proposition subordonnée complétive, ils représentent le sujet de la proposition principale :

« Arioviste répondit à César, qu'*il* (lui Arioviste) était venu dans la Gaule avant le peuple romain, » *Ariovistus Cæsari respondit se prius in Galliam venisse, quam populum romanum*, Cés.

« Sylla voulut qu'on *le* brûlât après sa mort (lui Sylla), » *Sylla se cremari post mortem voluit*, Sén.

« Les Allobroges priaient Umbrénus d'avoir pitié d'*eux* (des Allobroges), » *Allobroges Umbrenum orabant, ut sui miseretur*, Sall.

« César m'engage à *lui* servir de lieutenant (à lui César), » *A Cæsare invitator ut sibi sim legatus*, Cic.